



NUMÉRO 02

PUBLI INFOS

Tous droits réservés - Service communication BPA

LA BRIGADE DE PROTECTION ANIMALE

Le printemps et l'été sont les «saisons des amours» chez le chat, et bon nombre d'associations sont sollicitées en mai et en septembre par une recrudescence de naissances de chatons.

Malheureusement ceux-ci sont bien souvent retrouvés abandonnés, vendus ou donnés sur les réseaux sociaux et par petites annonces, faute de « savoir quoi en faire » ensuite.

Cette situation est de plus en plus répandue, et pour cause :
la non-stérilisation

Un couple de chat peut donner, en 4 ans, plus de 20.000 descendants et avec plus de 13 millions de chats en France, nous vous laissons faire le calcul.

Certes la stérilisation n'est pas obligatoire mais il est de notre devoir de protéger nos chats.

Que vous ayez un mâle ou une femelle, leur stérilisation est bénéfique pour leur santé mais elle permet aussi de réguler la procréation, et de lutter contre l'abandon lors de naissances non désirées.

Elle permet également de protéger votre chat des maladies sexuellement transmissibles et des maladies infectieuses, de le rendre plus tolérant, de limiter les fugues, de réduire l'impact des chats errants, de limiter les vols, de contrôler les naissances, de lutter contre la maltraitance, ...

Vous autoriserez votre chat à «être libre» et vous améliorez sa qualité de vie, alors n'hésitez plus : STERILISEZ !

